



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 21 février 2008

Association Loi 1901
8 rue du Lavoir - 78730 Saint Arnoult en Yvelines
Tel : 06 07 29 85 35
Site : <http://a10gratuite.free.fr>
courriel : a10gratuite@free.fr

La publication du rapport annuel de la Cour des comptes relatif aux péages autoroutiers confirme les inadmissibles carences de l'Etat en matière de politique autoroutière.

Ce nouveau rapport dénonce ce que nous vivons concrètement depuis trop longtemps sur les autoroutes A10-A11 franciliennes, sous contrat privé depuis 1970 : une politique tarifaire anarchique, des rapports opaques entre l'Etat et les concessionnaires, un système très favorable au concessionnaire au détriment des usagers, une absence de contrôles dans l'application des clauses contractuelles, des références juridiques hasardeuses...

Comme c'était prévisible (voir notre communiqué de l'époque sur notre site), ces carences ont pris une dimension nouvelle après la braderie des sociétés nationales d'autoroutes qui a eu lieu pendant l'été 2005, ce qui s'est notamment traduit – avec la complaisance de l'Etat - par une flambée des tarifs.

Cette flambée relève du scandale pour deux raisons essentielles. Premièrement, la fin du système de l'adossement (1998) aurait dû conduire à une réduction sensible du prix des péages en raison de la baisse des investissements des concessionnaires. Deuxièmement, les concessions autoroutières sont en situation de monopole. De ce fait, si on pouvait admettre que les bénéfices record, obtenus grâce aux prix élevés des péages, reviennent dans les caisses de l'Etat par l'intermédiaire des sociétés concessionnaires publiques, il ne peut en être de même aujourd'hui alors que ces sociétés sont privées.

Le rapport de la Cour des comptes ne manque pas d'inquiéter par ce qu'il laisse présager des orientations de l'Etat pour l'avenir.

En effet, c'est soi disant au nom de préoccupations nouvelles de protection de l'environnement et de régulation du trafic que l'Etat semble s'orienter vers une punition massive des automobilistes par un maintien, voire une augmentation du prix des péages et du nombre de tronçons payants.

Si la protection de l'environnement – notamment par la réduction du trafic routier – fait presque consensus, les moyens d'y parvenir sont profondément divergents.

En vérité les orientations actuelles tournent le dos à ce souci. Le fret ferré a reculé de 12% entre 2001 et 2006, le trafic poids lourds augmente de près de 8% par an sur l'A10.

Pour notre part, nous considérons que c'est par une volonté politique de maîtrise de l'aménagement du territoire (national et européen) et par la mise en place de moyens de transports collectifs alternatifs que nous y parviendrons et non par de nouveaux prélèvements autant inefficaces qu'injustes.

C'est dans ce contexte que nous venons d'écrire à nouveau à Dominique BUSSEAU, secrétaire d'Etat aux transports.

Nous lui rappelons que le contrat de concession attribué par l'Etat à Cofiroute a déjà fait l'objet de deux rapports publics de la Cour des comptes (en 2003 et 2006). Nous lui demandons pourquoi les recommandations qu'ils contenaient n'ont pas été suivies d'effets.

Nous l'invitons par ailleurs à mettre fin à l'hypocrisie de l'Etat, et notamment à celle récurrente des gouvernements antérieurs, qui nous assuraient il y a moins d'un an encore qu'ils avaient demandé à Cofiroute d'améliorer ses formules d'abonnement en Ile de France, résultat : en 2007, Cofiroute a augmenté ses abonnements de 8 %, soit 9 fois l'augmentation moyenne officiellement annoncée et 4 fois l'inflation ! En nous resservant aujourd'hui le même discours que ses prédécesseurs, Monsieur BUSSEAU ne fait décidément pas preuve de beaucoup d'imagination. Avec la population, les usagers, les élus et les collectivités locales, nous allons l'aider à être plus imaginaire.

Saint Arnoult en Yvelines, le 21 février 2008